Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251127-X_2025_7-DE

COMMUNE D'ARZON
56640 MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

X-2025-7

En exercice	**17**
Présents	**10**
Pouvoirs	**3**
Votants	**13**

L'an deux mille vingt-cinq,
le vingt-sept novembre, à dix-huit heures trente minutes
le Conseil Municipal de la
Commune d'ARZON (Morbihan),
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Madame Frédérique GAUVAIN, Maire,
Date de convocation du Conseil Municipal : dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq
-article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de son exécution.

PRESENTS : F.GAUVAIN - J.C.VERDONCK - C.LECLERC - P.L.KERINO - J.SAUVAGET - P.DRUELLES - C.TRICOIRE – B.DE RENEVILLE - O.DENFER - I.LEFRANC
ABSENTS : C.GUEROUARD - V.ADAM-MOISSON - A.HUET - C.PELLISSIER - B.LAURENT - I.RONDOT - S.LE DAMANY
POUVOIRS : C.PELLISSIER à O. DENFER – I.RONDOT à B. DE RENEVILLE - S.LE DAMANY à F. GAUVAIN

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination de Monsieur Pierre-Loïc KERINO, secrétaire de séance.

Objet: Tarifs cimetière et droits divers

Suite à la proposition de Madame le Maire sur les tarifs des cimetières et des droits divers,

Suite à l'avis favorable de la commission des finances du 21 novembre 2025,

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251127-X_2025_7-DE

Tarifs Cimetière Communaux

2026	Cimetière du Bourg 2026	Cimetière du Clos Fardel 2026
Case cinéraire Columbarium		
espace concédé pour une durée de 15 ans - Nouvel emplacement ou renouvellement	246 €	246 €
espace concédé pour une durée de 30 ans - Nouvel emplacement ou renouvellement	476 €	476 €
fourniture de la case	/	593 €
plaque de fermeture ou réattribution occasion	373 €	377 €
Cavurne		
espace concédé pour une durée de 15 ans - Nouvel emplacement ou renouvellement	246 €	246 €
espace concédé pour une durée de 30 ans - Nouvel emplacement ou renouvellement	476 €	476 €
fourniture de la cavurne	/	492 €
Caveaux		
espace concédé pour une durée de 15 ans - Nouvel emplacement ou renouvellement	246 €	246 €
espace concédé pour une durée de 30 ans - Nouvel emplacement ou renouvellement	476 €	476 €
Fourniture caveau double	/	2 352 €
Fourniture caveau triple	/	2 558 €
Fourniture caveau simple enherbé	/	2 137 €
Fourniture caveau double enherbé	/	2 285 €
réattribution caveau 1 place occasion	673 €	
réattribution caveau 2 places occasion	924 €	
réattribution caveau 3 places occasion	1 219 €	
Jardin du souvenir		
gravures stèle (suivant tarifs du prestataire désigné par la commune)	186 €	

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251127-X_2025_7-DE

TARIFS ET DROITS DIVERS

	2026
LOYERS COMMUNAUX/ MOIS	**IRL (3ème trimestre N-1)**
logement T4 - 6 impasse de la Ligne (maison)	**625.00 €**
logement T4 - Place du Tavéno (maison)	**625.00 €**
logement T3 - 2 Place de la Gare (maison)	**500.00 €**
logement T4- 13 rue de la Gendarmerie (appartement)	**589.00 €**
logement T4 - 6 rue de la Poste (maison)	**633.00 €**
LOGEMENTS MIS A DISPOSITION (durée maximale de 6 mois) participation aux charges	***+ taux d'inflation***
studio - 2 Place de la gare	**146.00 €**
appartements A (rdc) T3, B T3 et C T3 (1er étage) - 8 rue de la Gendarmerie	**200.00 €**
studios D T2 et E T2 (2e étage)- 8 rue de la Gendarmerie	**146.00 €**
ACCES AUX QUAIS DU CROUESTY	
délivrance d'une carte magnétique ou d'une télécommande contre caution encaissée et remboursée à la demande du récipiendaire	**103.00 €**
TELESCOPES/unité	**157.00 €**
CUISINE CENTRALE	
repas adulte	**prix facturé par la cuisine centrale**
INSTITUTION DE VACATIONS FUNERAIRES	
Par vacation:	
jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30	**25.00 €**
en dehors de ces horaires	**30.50 €**
dimanches et jours fériés	**30.50 €**
PHOTOCOPIES	
A4 blanc - recto	**0.40 €**
A4 blanc - recto/verso	**0.50 €**
A4 couleur - recto	**1.20 €**
A4 couleur - recto/verso	**1.70 €**
A3 blanc - recto	**0.70 €**
A3 couleur - recto	**1.00 €**
A3 blanc - recto/verso	**1.70 €**
A3 couleur - recto/verso	**2.20 €**
CD/DVD	**3.10 €**
copie maison des associations (sans fourniture papier)	**0.20 €**

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215600057-20251127-X_2025_7-DE

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, **à l'unanimité**,

- Valide les propositions telles que détaillées ci-dessus.
- Donne mandat au Maire pour poursuivre cette décision et prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré à ARZON, le 27 novembre 2025

La Présidente,

Frédérique GAUVAIN

Le Secrétaire de séance,

Pierre-Loïc KERINO

Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire,
Publié, affiché le
Transmis au représentant de l'état le

Le Maire

MAIRIE DE ARZON
56640

Frédérique GAUVAIN